



Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs  
Les Membres du CTSD,

Cette déclaration sera courte, elle ne sera qu'un inventaire de nos mandats qui conduisent année après année notre analyse de la carte scolaire.

-Tout d'abord, l'école maternelle devient obligatoire. Cela implique un engagement fort qui doit passer par le respect des classes labellisées, l'inscription des tous petits dans un département qui le nécessite, la suppression de ce seuil absurde à 30 concernant les capacités d'accueil. Sur ce dernier point, nous préférons ne pas vous dire ici ce qu'en pensent les collègues.

-Ensuite, nous vous demandons de poursuivre la logique du protocole rural au-delà du délai fixé. Nous y sommes favorables, nous préférons la mise en place de structures solides de taille raisonnable sur tout le territoire, à la déliquescence de nos petites écoles rurales jusqu'à leurs disparitions pures et simples. Ce protocole doit absolument permettre la mise en place de support d'une part en direction des élèves les plus fragiles, d'autre part pour une remise en place d'une véritable formation continue.

-Par ailleurs, nous regrettons que les équipes des écoles, les équipes de circonscription, parce que nous reconnaissons les uns et les autres comme des professionnels experts, ne puissent émettre un avis sur les moyens qu'ils veulent voir mettre en œuvre dans leurs écoles. PDMQDC vs CP/CE1 dédoublés.

-Enfin, rappelons que nous considérons que le nombre d'élèves par classe doit être limité à 24 et à 20 dans les secteurs difficiles.

Année après année, les DASEN, PREFETS successifs nous rappellent que nous avons de la chance d'être en Charente au regard de nos dotations et de nos pertes d'effectifs.

Mesdames, Messieurs, nous sommes à votre disposition pour faire les comptes du nombre de psy, de maître G, de remplaçants, disparus. Priorité à l'éducation, mon œuil!!!!

Les moyens ne font pas tout et c'est pour cela que nous hiérarchisons nos demandes sans oublier le fond du problème : L'avenir des jeunes charentais.

Nous avons des remarques sur le seconde degré mais nous les aborderons en questions diverses. L'ordre du jour du CDEN fait apparaître un point sur les secteurs multi-collèges. Nous sommes inquiets sur la copie que vous allez rendre eu égard des échos que nous avons.

Merci de votre attention